trisomie CÔTE D'OR

# Présentation du projet Autonomie et Habitat

# 29 septembre 2017

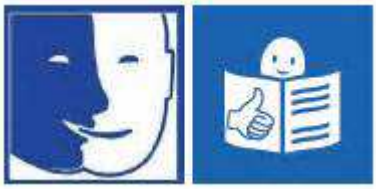

Laurence Cavina,

Présidente de l'Association Trisomie 21

## Comment va se passer la réunion ?

1– Qui on est ?

2– Qu'est-ce qu'on veut faire ?

3– On discute ensemble

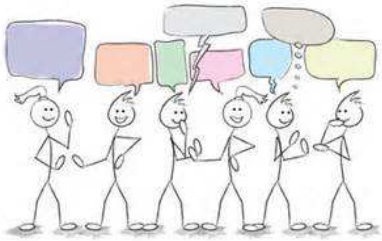

4– On boit un verre

Chantal Caillet,

Membre de la Commission Autonomie et Habitat

# L'Association Trisomie 21 Côte d'Or

L'association a 23 ans.

L'association aide les parents  des jeunes avec Trisomie 21.

Si la personne avec Trisomie 21 et sa famille, le désirent, l'association aide à vivre en milieu ordinaire pour aller:

- À l'école
- Dans le milieu professionnel  (= emploi/travail )
- Pour les activités éducatives, de loisirs ou sportives.

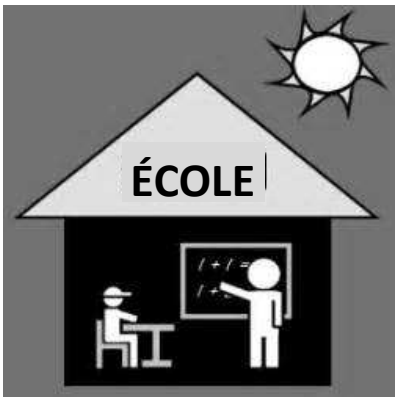


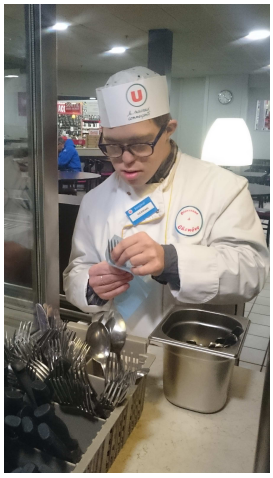

Aujourd'hui, les personnes avec Trisomie 21 veulent vivre en appartement. Et être le plus autonome possible.

L'association Trisomie 21 Côte d'Or travaille pour répondre à cette demande.

5 personnes se rencontrent en réunion pour construire un projet.

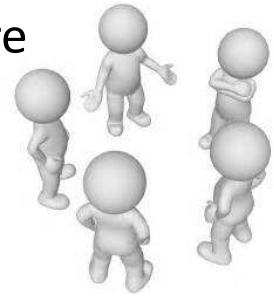

Cela s'appelle la <u>commission Autonomie et Habitat.</u>

Les personnes cherchent des informations, de l'argent et posent des questions:

- aux personnes avec Trisomie 21,
- aux familles,
- aux autres associations……

Dominique Misserey,

Membre de la Commission Autonomie et Habitat

## Le projet

La possibilité d'avoir plus d'autonomie par le logement (= habitat en milieu ordinaire) se fera en deux parties :

1. Une période d'apprentissage
2. La vie en milieu ordinaire avec un accompagnement

## L'apprentissage

Pour apprendre à vivre en dehors de sa famille, il y aura un appartement pédagogique (=apprentissage).

L'association souhaite acheter cet appartement.

Le jeune sera seul, avec une autre personne (=colocation), ou en couple.

Une personne de l'association UNIDOM 21 va l'aider à apprendre à vivre en autonomie.

Il y a des <u>évaluations:</u>

- Pour habiter dans l'appartement pédagogique
- Au cours de l'apprentissage pour savoir quand vous êtes prêts à entrer dans votre appartement.

# La vie en milieu ordinaire

Un lieu choisi par l'adulte avec Trisomie 21 avec sa famille :

- Un appartement en milieu ordinaire,
- Une colocation,
- Habitat participatif avec HAPARDI
- ……..

La personne pourra être seule, en colocation ou en couple.

La personne devra valider des acquis (= évaluation)

Un professionnel d'UNIDOM 21 viendra dans le logement pour aider et accompagner la ou les personne (s) avec Trisomie 21 à vivre en autonomie.

L'accompagnement proposé sera sans limite de temps (=pérenne).

Les personnes de la commission autonomie et habitat

ont fait un calendrier/agenda pour réaliser ce projet par étape:

- <u>2017 :</u>

  - Avec qui on travaille ?
  - Comment on travaille ensemble?
  - Quels sont nos moyens ? = personnes et argent

- <u>2018:</u>

  - acheter un appartement,
  - écrire un règlement,
  - chercher de l'argent,
  - 1ères entrées dans l'appartement pédagogique

  (= appartement d'apprentissage)

- <u>2019 :</u> suivi du projet et travail avec HAPARDI

  (HAPARDI= Habitat participatif)

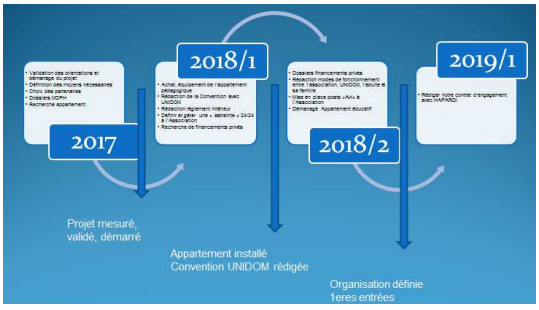




trisomie 21 CÔTE D'OR

LAURENCE

DOMINIQUE

GENEVIEVE

CHANTAL

MARIE-CLAIRE

ANNE-MARIE

**Merci de ta présence et de ton attention !**

Ton avis, tes idées nous intéressent.

Que penses-tu de ce projet ?
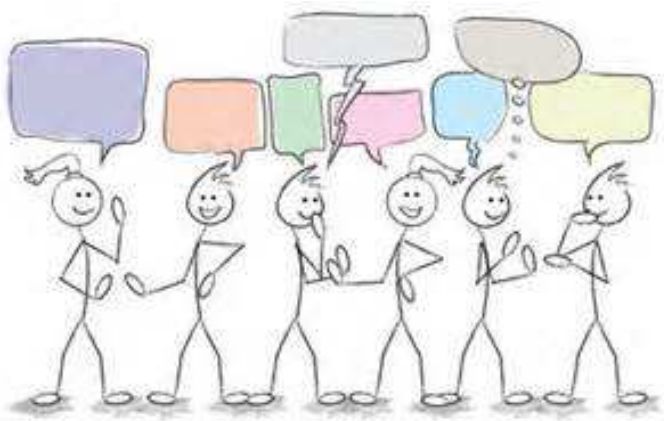
Si tu n’as pas compris certains mots/phrases, demande-nous ?